

La numérisation de l'Etat pourrait davantage favoriser l'économie

DIGITALISATION. Alors que le Contrôle fédéral des finances pointe des lacunes dans la conversion en ligne du premier pilier, un potentiel d'optimisation subsiste dans d'autres procédures administratives freinant les entreprises.

Jonas Follonier

La numérisation de l'administration progresse dans le pays, mais son potentiel reste largement sous-exploité pour ce qui est des entreprises. Malgré la stratégie «Administration numérique Suisse» lancée en 2022 par la Confédération et les cantons, les procédures demeurent souvent fragmentées et coûteuses en temps. En témoigne le dernier baromètre de la bureaucratie du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), basé sur un échantillon représentatif de 1525 PME, dans lequel elles appellent, au sommet de leurs recommandations, à une accélération ciblée des projets visant à dématérialiser les procédures.

A l'occasion de la publication mercredi soir d'un rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) critiquant le retard pris dans la transformation en ligne du premier pilier, L'Agefi a recensé quatre autres domaines dans lesquels la numérisation de démarches administratives ménagerait les ressources des entreprises.

1. Travail détaché

Si les déclarations de cotisations sociales (*lire le complément ci-contre*) comme les demandes de permis de travail sont largement numérisées, il n'existe pas de solution commune à tous les cantons pour les démarches qui concernent cet échelon. Ainsi, les demandes d'autorisation pour

un travail de nuit ou du dimanche temporaires doivent être adressées aux cantons si ces interventions de travail ne dépassent pas une période de six mois au total.

De plus, dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, syndicats et patronat se sont entendus sur 13 dispositions visant à garantir le standard salarial suisse pour les travailleurs détachés en cas d'adoption du nouveau paquet d'accords entre Berne et Bruxelles. L'une de ces clauses consiste dans le raccourcissement du délai d'annonce, de huit à quatre jours. «Ce changement serait irréaliste sans une numérisation accrue des processus», explique Marco Taddei, directeur romand de l'Union patronale suisse.

2. Commerce international

Pour les entreprises exportatrices, la situation n'est guère plus simple. Le portail Easy-Gov, lancé par le Seco en 2017, était censé devenir un guichet unique en ligne, mais les démarches restent dispersées. Si les sociétés peuvent y effectuer leur inscription au registre du commerce ou à la TVA, le dédouanement à l'exportation par exemple doit être réalisé via Passar, le système de gestion du trafic des marchandises de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Les autorisations pour l'importation,

quant à elles, passent encore par l'ancien système e-dec. Leur migration complète n'est pas attendue avant mi-2027.

A cela s'ajoutent encore d'autres outils, comme pour les biens à double usage, qui nécessitent une autorisation préalable du Seco. Une plateforme unifiée permettrait de réduire sensiblement les charges administratives de ce pan de l'économie helvétique.

3. Données de santé

Certains projets de dématérialisation des processus n'ont pas seulement avancé lentement, mais se sont soldés par des échecs. C'est notamment le cas du dossier électronique du patient (DEP), lancé en 2017 par les pouvoirs publics avec l'ambition de fluidifier l'échange d'informations entre professionnels de la santé, patients

et assureurs. En décembre dernier, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a reconnu publiquement l'impasse du dispositif actuel, évoquant une adoption trop faible et des coûts disproportionnés. Le projet a souffert d'une gouvernance fragmentée, de solutions techniques hétérogènes et d'une saisie de données souvent plus lourde qu'auparavant. Pour les entreprises actives dans le domaine de la santé, cet échec illustre le risque d'une numérisation mal conçue, qui alourdit leur charge administrative au lieu de la réduire.

4. Fonctionnement

Enfin, la numérisation du fonctionnement de l'administration elle-même offre un potentiel d'optimisation susceptible de déboucher sur une

revue à la baisse de la fiscalité des personnes physiques et morales. A ce titre, la Loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises, entrée en vigueur en 2023, oblige la Confédération à exploiter «pleinement» le potentiel d'optimisation qu'offrent les nouvelles technologies.

En novembre, le Conseil fédéral a présenté 28 mesures de réduction de la bureaucratie, dont sept sont liées au numérique. Leur impact dépendra toutefois de leur mise en œuvre concrète. Selon Marco Taddei, «la numérisation est une condition nécessaire à la baisse des coûts, mais elle n'est pas suffisante». Elle devrait notamment s'accompagner d'une revue à la baisse du nombre de fonctionnaires et ne pas générer une collecte accrue de données. ■

Retard dans la numérisation de l'AVS

La numérisation du premier pilier (AVS-AI) illustre bien les limites actuelles. Le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) publié mercredi soir relève que, malgré une volonté politique claire, la transformation numérique de ce système, coordonnée par l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas), est freinée par un «manque de confiance», des intérêts «particuliers», une «coordination insuffisante» entre les différents acteurs ou encore «l'absence d'interopérabilité» de leurs systèmes informatiques. Le CDF pointe également de mauvaises incitations économiques: les coûts administratifs de la numérisation sont pris en charge par les assureurs, les assurés et les employeurs, indépendamment des gains d'efficacité, ce qui réduit la pression à optimiser. Ainsi, des projets prometteurs – comme l'accès

numérique personnel des salariés à leur compte AVS – avancent au compte-goutte, alors même que ce seul exemple serait de nature à générer 6 millions de francs d'économies annuelles, à en croire le rapport. Prenant position dans l'audit, l'Ofas reconnaît qu'il est «impératif d'aboutir à une meilleure gouvernance et à une allocation optimale des ressources». Pour leur part, la Conférence des caisses cantonales de compensation, l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles et la Conférence des offices AI estiment que certaines conclusions du rapport ne traduisent pas fidèlement la réalité. Elles jugent notamment que le problème ne réside pas dans la décentralisation du système, mais dans «l'absence d'une vision partagée et d'une gouvernance réellement collaborative». (JFo avec ats)